

Sept-Îles, le 8 avril 2016

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Pavage Béton T C inc.  
142, rue Maltais  
Sept-Îles (Québec) G4R 3J5

N/Réf. : 7610-09-01-0210803  
401340954

**Objet : Entreposage de matériaux secs**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 14 mai 2015, reçue le 14 mai 2015 et complétée le 24 mars 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Agrandissement du centre de traitement de matériaux secs (béton, briques et asphalte) par l'aménagement d'une nouvelle surface afin de porter la capacité d'entreposage à 70 000 tonnes. Des casiers en béton seront également construits afin d'entreposer des bardeaux d'asphalte et le bois de classe 2.

Le projet prévoit l'entreposage des matériaux en piles distinctes suivant leur nature avant et après le traitement. Le concassage des matériaux sera réalisé à l'aide d'un concasseur mobile de marque Voghel, modèle RM180, équipé d'un système d'arrosage contrôlant les émissions de poussières.

Le tout sera construit sur les lots 5 645 738 et 3 669 468 du cadastre rénové du Québec, à l'adresse civique 1984, rue Decoste à Sept-Îles.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

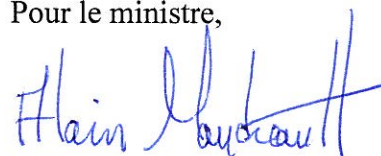
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 14 mai 2015, signée par M<sup>me</sup> Marie-Claude Boivin, AXOR Experts-conseils, concernant l'entreposage de matériaux secs – Demande de certificat d'autorisation, Pavage Béton TC, 1 page et 6 annexes, dont :
  - Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE – Projet industriel signé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Boivin le 25 février 2015, 12 pages.
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 26 août 2015, signée par M<sup>me</sup> Marie-Claude Boivin concernant l'entreposage de matériaux secs – Demande de certificat d'autorisation, Pavage Béton TC, 2 pages et 5 annexes, dont :
  - Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 26 août 2015, signée par M. Anthony Lebel, Pavage Béton TC, concernant l'entreposage de matériaux secs – Demande de certificat d'autorisation, Pavage Béton TC, 2 pages;
  - Plan n° 3208-212 EN-001 intitulé « Site de traitement – Sols contaminés – Rue Decoste » signé et scellé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Boivin le 26 août 2015.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/ML/jm

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord